

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du 3 juin 2008
concernant le canton de FOUESNANT**

FINANCES ET EVALUATION

Convention départementale ADEUPA - Avenant Année 2008

L'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest (A.D.E.U.Pa.) est une association loi 1901, créée en 1974. Ses statuts indiquent qu'elle a un double objet : servir de lieu d'échange et de concertation entre ses membres et mettre en commun des moyens d'études permettant de préparer leurs décisions. Pour atteindre ces buts, l'Agence dispose d'une équipe d'études qui intervient notamment dans les domaines suivants, dans le cadre d'un programme partenarial d'activités :

- le développement économique,
- les stratégies de développement,
- l'aménagement du territoire et ses mutations,
- la communication et l'information,
- l'international.

Une participation d'un montant de 100 000 € est accordée l'A.D.E.U.P.A.

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

Eau potable et Assainissement

Convention Loire-Eaudyssée : Ce rapport s'inscrit dans l'axe 9 de l'Agenda 21 du Conseil général : *«ouvrir notre territoire»* et son objectif 2 : *«associer les Finistériens et les entreprises au développement des partenariats sur les politiques citoyennes du Conseil général et soutenir leur ouverture européenne et leurs efforts en faveur de la solidarité internationale»*.

Contexte : Dans l'esprit de la loi du 9 février 2005 dite «loi Oudin» qui donne la faculté aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques «eau - assainissement» à des actions de coopération internationale, il a été décidé lors de la séance plénière du 31 janvier 2008 de contribuer pour un montant de 10 000 € aux projets soutenus par l'association «Loire-Eaudyssée» pour mutualiser les actions menées dans ce cadre sur le Bassin Loire-Bretagne.

Association Loire-Eaudyssée :

L'association Loire-Eaudyssée a été créée en 2006 dans le but d'être un levier pour la mise en oeuvre de la loi du 9/02/2005 relative à la coopération internationale dans le domaine de

l'eau et de l'assainissement. L'association couvre le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (hormis la Région Auvergne) et a son bureau à Rennes. Pour son fonctionnement, l'association dispose d'un salarié et a signé une convention d'une part, avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et d'autre part, avec des collectivités avec lesquelles une intervention est contractualisée dans le cadre d'un projet et d'une sensibilisation auprès des syndicats ou communes qui assurent la distribution d'eau.

Nature des projets et modalités de mise en oeuvre :

Actuellement l'association, soutenue par le Conseil général d'Ille et Vilaine en 2007, a financé des micro-projets d'hydraulique villageoise principalement au Mali (Pays Dogon), au Burkina Faso et a en prévision des projets à Madagascar et au Togo. Les projets en cours ont été financés par les syndicats ou communes d'Ille et Vilaine et le syndicat Vendée-Eau. Une contribution de l'agence de l'eau, sur les actions, est également possible, dans la mesure où il y a une participation des structures locales. Conformément à la loi pré-citée et à la circulaire d'application du 30 avril 2007, des conventions sont signées entre les collectivités des «Pays du Nord» et les collectivités bénéficiaires. Ces dernières doivent s'impliquer dans la gestion de l'eau dans une optique de bonne gouvernance. Dans de nombreux cas, une Organisation Non gouvernementale (ONG) assure la mise en oeuvre du projet en assurant le lien entre la société civile (les bénéficiaires) et les autorités locales.

Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association Loire-Eaudyssée.

Programme bocage

Lors de sa réunion du 3 mars 2008, la Commission permanente a adopté les évolutions du programme, avec l'objectif de renforcer les opérations de reconstitution du bocage en plein champ et de développer la concertation avec les porteurs des bassins versants en cohérence avec la politique eau du Conseil général. L'entrée en vigueur des nouveaux critères a été fixée le 1er avril 2008.

Une subvention pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Clohars-Fouesnant a été votée pour un montant de 2 289 €, au titre du programme Bocage.

INSERTION ET ECONOMIE

Insertion et Lutte contre l'exclusion

Une convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen a été signée. Elle formalise la délégation confiée au Président du Conseil général du Finistère par le Préfet de région. L'intervention européenne a pour principal objectif de renouer avec la croissance et l'emploi. Elle vise, au

titre des politiques d'insertion, à renforcer la cohésion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les dispositifs cofinancés permettront d'amplifier les efforts de la politique départementale sur deux axes :

Axe 1 : la construction de parcours d'accompagnement individualisé vers l'emploi en :

- favorisant l'accompagnement socioprofessionnel dans les chantiers d'insertion
- améliorant la mobilité des bénéficiaires du RMI et des minima sociaux
- favorisant l'accès à la formation et à la qualification.

Axe 2 : le renforcement du partenariat avec le milieu économique en :

- développant une médiation avec les entreprises pour construire des emplois durables et de qualité
- faisant de la clause d'insertion dans les marchés publics, un levier pour l'insertion dans l'emploi
- mobilisant vers l'emploi, les bénéficiaires du RMI en lien avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Les crédits d'interventions du FSE inscrits dans la convention 07/09 portent sur un montant maximal de 3 685 712,50 €.

Compte tenu du retard pris dans l'exécution du programme et du report proposé en séance plénière du 30 janvier 2008, le plan de financement proposé est le suivant :

- Année 2007 : 190 698 €
- Année 2008 : 1747 507 € (1 228 571 € + 518 936 € de report)
- Année 2009 : 1747 508 € (1 228 571 € + 518 937 € de report)

INDUSTRIE

Fonds départemental d'Aide à la Création d'Emplois (FDACE)

Lors de la séance plénière en date des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 4 300 000 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Création d'Emplois (FDACE). Ces dispositifs recouvrent deux types de mesures :

- d'une part celles qui s'inscrivent en accompagnement de politiques régionales, qui sont essentiellement orientées vers le secteur industriel, comme les aides aux grands projets ou le soutien à l'immobilier industriel,
- d'autre part celles qui relèvent de l'échelon de proximité, bâties en fonction des spécificités propres au tissu économique et au territoire départemental, ce second volet permettant d'assurer une complémentarité avec les actions du Conseil régional ; l'aide aux très petites entreprises ou l'aide au commerce en milieu rural font partie de cette catégorie.

Bourse aux Jeunes créateurs-repreneurs d'entreprise

Une subvention de 4 000 € est accordée à un entrepreneur de La Forêt Fouesnant pour la création de son entreprise.

Affaires européennes - Présentation du Plan d'action 2008 du protocole de coopération entre le Finistère et la Cornouaille britannique.

Le Finistère est pour la première fois éligible au programme transfrontalier France(Manche)-Angleterre de l'objectif «coopération territoriale européenne». Compte tenu de l'existence de ce programme de coopération favorable au rapprochement des deux Etats membres, le Cornwall County Council et le Conseil général du Finistère ont souhaité institutionnaliser leurs relations qui existent depuis 1989 à travers un protocole de coopération.

Depuis le 1er octobre 2007, Nolwenn BAOT, VIE en Cornouailles britannique pour le Conseil général, a pris ses fonctions. Elle a ainsi pu travailler sur la mise en oeuvre de ce protocole en identifiant les partenaires susceptibles de concrétiser le plan d'action. Elle a réalisé, pour le compte des différents services du Conseil général, des études mettant en lumière les politiques corniques pour les comparer avec nos politiques locales en matière de dragage des ports, pêche, personnes âgées et jeunesse.

Grâce à ces travaux, le plan d'action a pu être actualisé pour la période 2008-2009 et correspond dorénavant aux problématiques communes aux deux parties. L'objectif principal du protocole de coopération entre la Cornouailles britannique et le Finistère réside dans la création de liens privilégiés entre les acteurs des deux territoires. En effet, l'échange et le transfert d'expériences permettront à tous de développer et/ou d'améliorer leurs compétences.

AGRICULTURE

Formation : stages d'application avant installation en agriculture

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 258 000 € au titre de la formation professionnelle. Au titre de la formation agricole, le Conseil général accorde une aide aux agriculteurs qui participent aux stages de six mois préalables à l'installation, aide complémentaire à celle de l'Etat. Le dispositif se traduit par l'octroi d'une aide qui vise à compenser les dépenses induites par les déplacements des stagiaires à plus de 50 km de leur domicile, soit 150 € par mois pour les stages effectués en Bretagne et 300 € par mois pour les stages effectués hors de la région Bretagne ou à l'étranger.

Deux stagiaires, l'un de Fouesnant, l'autre de Saint-Evarzec reçoivent chacun une subvention de 1 200 €, pour les stages avant installation en agriculture effectués à l'étranger.

Dotation Jeunes agriculteurs

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe d'investissement de 910 000 € pour le dispositif d'accompagnement des

agriculteurs comprenant : les aides à l'installation, le soutien à l'enseignement agricole, le soutien aux agriculteurs en difficulté. Le Conseil général verse une aide complémentaire à la Dotation jeune agriculteur (DJA) nationale. Cette aide est fixée à 2 600 € pour un célibataire et 5 200 € pour un couple.

Il est accordé à un couple de jeunes agriculteurs de Clohars-Fouesnant une dotation d'un montant de 5 200 €, pour aide à l'installation de leur exploitation agricole.

TOURISME

Equipements touristiques

Lors de la séance plénière, en date des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 600 000 € au titre des équipements touristiques.

Une subvention d'un montant de 5 000 € pour la création d'un gîte 3 épis à La Forêt Fouesnant a été votée pour la SARL gérante de ce camping.

Pour sa modernisation, il est attribué à un camping 3* de Clohars-Fouesnant une subvention de 9 773 € ; Un camping 2* de Saint-Evarzec se voit accorder une subvention de 25 000 €, pour sa modernisation, en vue de l'obtention d'une étoile supplémentaire.

Manifestations nautiques

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 1 802 472 € au titre du programme nautisme. Cette enveloppe permet notamment d'apporter un soutien financier à l'organisation de manifestations nautiques.

Le Centre Nautique de Fouesnant a sollicité l'aide financière du Conseil général pour l'organisation du National Laser qui s'est déroulée au Cap-Coz du 1er au 4 mai 2008. Cette épreuve constitue la deuxième étape du Championnat de France Laser « Classiques Tour ».

L'aide départementale versée au Centre nautique de Fouesnant en fonction de la participation locale acquise et du nombre réel de participants, s'élève à 3 360 €.

SOLIDARITES

Insertion et Lutte contre l'exclusion

Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Conseil départemental d'accès au Droit

Les centres départementaux d'accès au droit (CDAD) ont été créés par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit. Les CDAD ont vocation à mettre à disposition des citoyens, dans chaque département, «des lieux pouvant leur fournir des informations générales sur

leurs droits et obligations, une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives».

L'accès au droit est défini par la loi comme un élément de la citoyenneté, un moyen de prévenir les litiges et de favoriser leur résolution amiable : écoute, aide aux démarches, orientation, consultation juridique, assistance au cours de procédures non juridictionnelles et développement de modes alternatifs de règlement des conflits par le recours à la conciliation et la médiation. Dans un contexte marqué par une tendance à la dé-judiciarisation de problématiques sociales et familiales et par les restructurations de l'institution judiciaire qui réduisent le rapport de proximité facilitant l'accès au droit des populations les plus vulnérables, les missions du centre départemental d'accès au droit ont une importance primordiale.

Au delà de l'implication du département dans l'administration du groupement, les modalités de sa participation financière ou en nature ne sont pas préalablement définies. Le Conseil général intervient déjà en soutenant financièrement divers organismes contribuant à la mission d'accès au droit. Il apporte également une contribution significative à l'accès aux droits sociaux, notamment, à travers les centres départementaux d'action sociale. Les actions développées par le Centre départemental d'accès au droit pourront faire l'objet de demandes de contributions auprès du Conseil général dans le cadre de pluri-financements. Ces demandes seront examinées au cas par cas par la commission permanente.

Le Conseil général du Finistère accepte de participer à la constitution du groupement d'intérêt public du Conseil départemental d'accès au droit du Finistère.

CULTURE

Patrimoine historique et archéologique : chantiers de fouilles et de prospection

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 120 600 € pour subventionner des opérations de fouilles proprement dites. Les propositions ont été établies sur la base du programme transmis par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui instruit les demandes en partenariat avec le Conseil général.

Une subvention d'un montant de 400 € est attribuée à la Commune de Fouesnant pour une prospection-inventaire sur les Iles des Glénan.

Fédérations départementales de musique et danse bretonnes

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 350 000 € pour le fonctionnement des fédérations de musique et danse bretonnes et des postes d'animateur en musique traditionnelle. En effet, dans le cadre de sa politique de soutien aux fédérations de danse et musique bretonnes, le Conseil général a signé des conventions d'objectifs triennales avec la Fédération Bodadeg ar Sonerien Penn ar Bed, l'Amicale Kendalc'h Penn ar Bed et la Fédération War'l Leur Penn ar Bed. Celles

concernant la Fédération War'! Leur Penn ar Bed et l'Amicale Kendalc'h Penn ar Bed sont arrivées à échéance et de nouvelles conventions sont actuellement en cours de préparation. Outre l'aide au fonctionnement accordée aux trois associations pour le développement de leurs activités, ces conventions prévoient également l'attribution d'une subvention départementale de 765 € pour le fonctionnement annuel des groupes adhérents de chacune des trois fédérations précitées.

Une subvention de 765 € est attribuée au Bagad Bro Foën de Fouesnant, adhérent de la Fédération Bodadeg Ar Sonerien Penn Ar Bed. Les Cercles celtiques Pintiged Foën de Fouesnant et Ar Bleuniou Kignez de La Forêt Fouesnant, adhérents de la Fédération départementale War'! Leur Finistère, reçoivent chacun une subvention de 765 €. Deux subventions de 765 €, chacune, sont accordées au Cercle celtique Korollerien de Bénodet et à l'Ensemble de danse et musique bretonnes Kanfarded Sant Evarzeg de Saint-Evarzec.

ENFANCE ET JEUNESSE

EDUCATION

Accompagnement des jeunes enfants dans les transports scolaires

Lors de sa 3ème séance plénière de 2001, l'Assemblée départementale a voté la mise en place d'un dispositif d'aide incitant les organisateurs locaux, qui gèrent les transports scolaires, à mettre en place un accompagnement des jeunes enfants de maternelle (moins de 6 ans) dans les autocars uniquement et pas pour des transports en véhicules de moins de 9 places (type taxi). Le montant de cette aide forfaitaire s'élève à 3 811,23 € par accompagnateur rémunéré et par année scolaire, le versement ayant lieu en fin d'année scolaire. Dans le cadre d'une mise en oeuvre de cet accompagnement en cours d'année scolaire, ce montant sera minoré du nombre de mois sans dispositif d'accompagnement, étant entendu qu'il est calculé sur dix mois de fonctionnement des services scolaires.

Deux Mairies, Bénodet et La Forêt Fouesnant ont fait appel à un accompagnateur de jeunes enfants dans les transports scolaires, elles reçoivent chacune un forfait annuel d'un montant de 3 811,23 €, au titre de l'année scolaire 2007-2008. La Mairie de Fouesnant, pour deux accompagnateurs de jeunes enfants dans les transports scolaires, se voit verser la somme de 7 622,46 €. Pour les trois accompagnateurs sur les circuits scolaires de Saint-Evarzec, il est attribué à la Mairie une subvention de 11 433,69€.

Collèges privés - Equipements informatiques

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 430 000 € pour l'équipement informatique des collèges privés (y compris le collège Diwan) et a donné délégation à la Commission permanente pour la répartition de cette enveloppe. Les équipements informatiques des collèges privés peuvent être subventionnés sous réserve que l'aide apportée par le Conseil général n'excède pas l'aide

aux établissements publics. Le taux de subvention peut varier de 50 à 80 % en fonction du nombre de demandes qui seraient présentées. Compte tenu des effectifs respectifs des collèges privés catholiques et de Diwan, une enveloppe de 420 000 € peut être affectée aux collèges catholiques et 10 000 € au collège Diwan.

Une subvention d'un montant de 11 068 € est attribuée au Collège Saint-Joseph de Fouesnant, pour l'acquisition d'ordinateurs et d'imprimantes.

Aides aux études

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 90 000 € pour les «secours d'études», destinés aux élèves du secondaire.

Une aide aux études de 153 € a été votée pour un bénéficiaire de Fouesnant.

Bourses d'apprentissage

Lors de la séance plénière, en date du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 650 000 € pour la formation professionnelle dont 390 000 € pour les bourses d'apprentissage.

Trois bourses d'apprentissages d'un montant de 460 € chacune ont été accordées à trois bénéficiaires de Pleuven, Bénodet et La Forêt Fouesnant.

Programme Horizons : Aides à la mobilité internationale des jeunes et bourses départementales

Lors de la séance plénière, en date du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 500 000 € au titre de la mobilité internationale des jeunes.

Aides individuelles directes :

- Bourse départementale :

Bénéficiaires : Etudiants inscrits dans un établissement du Finistère et effectuant dans un pays étranger autre que leur pays d'origine un séjour d'études ou un stage d'au moins 2 mois dans le cadre de leur cursus (et ne bénéficiant pas déjà de bourse de mobilité de l'Union européenne, du Conseil régional ou de bourse du même type).

Intervention : Aide de 100 € par mois dans la limite de 10 mois.

- Aide à la mobilité :

Bénéficiaires : Etudiants finistériens répondant à des critères de ressources basés sur le revenu brut global familial et effectuant un séjour d'études ou un stage d'au moins 2 mois à l'étranger. Intervention : Aide allant de 250 € à 775 € (modulable selon la durée et la destination) dans la limite de 6 mois.

NB : la Bourse départementale et l'Aide à la mobilité sont cumulables.

Deux aides à la mobilité, l'une de 625 € et l'autre de 325 € ont été attribuées à deux étudiants de Fouesnant et de Bénodet pour leurs stages d'études réalisés à l'étranger. Un jeune bénéficiaire de Pleuven se voit accorder une bourse départementale de 300 € et une aide à la mobilité de 625 €.

SPORTS ET LOISIRS

Activités de découverte et vacances de jeunes

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 510 000 € au titre du programme «activités de découverte et vacances de jeunes».

Activités nautiques 2007-2008 : il s'agit du versement des subventions activités nautiques scolaires, réalisées jusqu'au 31 mars 2008 pour un montant de 56 322,40 €. Les propositions résultent du recensement des séjours établi avec le concours de l'Inspection académique.

Une subvention d'un montant de 289 € pour les activités nautiques scolaires 2007-2008 a été votée pour le Centre nautique de Fouesnant Cornouaille (centre de Creach Gwen).

Activités nautiques 2008 : il s'agit de verser un acompte de 60 %, au titre des activités nautiques scolaires 2008, afin de permettre de répondre aux difficultés de trésorerie des centres d'accueil, en attendant le recensement final, fin 2008, des séjours réalisés. Les propositions pour un montant total de 127 539,57 € résultent d'un état établi avec le concours de l'Inspection académique.

Le centre nautique de Fouesnant Cornouaille reçoit une subvention de 3 446,88 € pour acompte des activités nautiques scolaires pratiquées au Centre du Cap Coz et 2 100,60 € pour celles effectuées au Centre de Creach Gwen.

Il est accordé au Village Vacances ORTF de Fouesnant une subvention (acompte) de 220,32 € et 677,28 € au Centre nautique de Kerleven à La Forêt Fouesnant pour les activités nautiques 2008 de l'ASPTT Quimper.